



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Les Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs pédagogiques régionaux
Education Physique et Sportive

à
Monsieur Le Directeur
Collège Saint Christophe
SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Caen, le 15 mars 2012

Rectorat

Objet : Ouverture d'une Section sportive Scolaire.

Inspection
Pédagogique
Régionale

Nous vous informons de l'ouverture d'une Section Sportive Scolaire **JUDO** pour une durée de quatre ans à compter de la rentrée 2012.

Dossier suivi par
Jean-Luc Cournac
Bénédicte Lemarié
IA-IPR d'EPS

Il est rappelé que :

Téléphone
02 31 30 15 35
Télécopie
02 31 30 16 41
Mél.

Jean-Luc.Cournac
@ac-caen.fr
Benedicte.Lemarie
@ac-caen.fr

168, rue Caponière
B.P. 6184
14061 CAEN CEDEX

www
.ac-caen.fr

- L'équipe pédagogique doit être partie prenante du dispositif favorisant le suivi scolaire et sportif des élèves de la section.
- Le conseil pédagogique évalue le projet chaque année. Un bilan vous sera demandé tous les deux ans. Le bilan de la quatrième année permettra de se prononcer sur la reconduction de la section.
- Un enseignant d'EPS de l'établissement doit assumer la coordination et le suivi de la section.
- Les horaires d'EPS et d'AS doivent être respectés. La participation des jeunes de la section est obligatoire en cours d'EPS. Dans l'esprit de la circulaire nationale, nous vous demandons d'inciter fortement les élèves à participer aux activités de l'AS et aux compétitions organisées par l'UNSS.
- Les objectifs de la section sont en lien avec les objectifs du projet d'établissement, du projet d'EPS et du projet d'AS. Des compétences motrices, méthodologiques et sociales sont visées conjointement.

Cordialement.

Bénédicte LEMARIE

Jean-Luc COURNAC